

Lundi 3 mai 2021

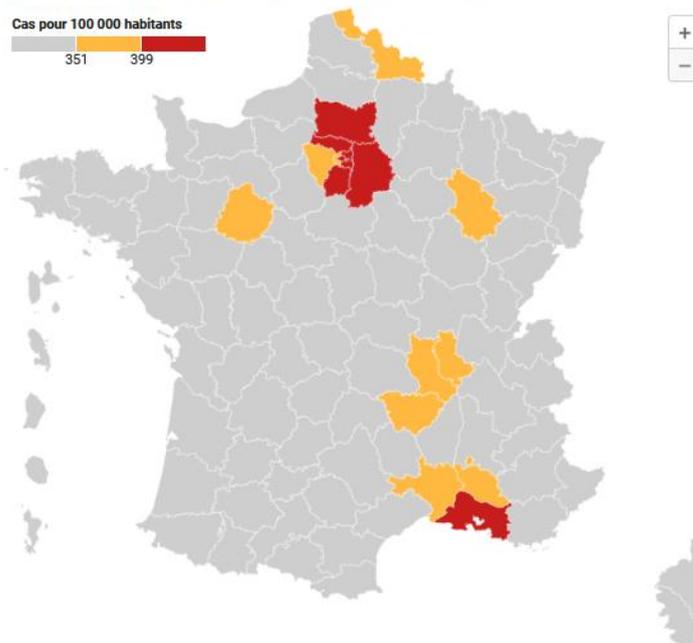
Quelle organisation ? Quels changements ?

La **circulation du virus reste forte** en France et s'illustre sur la carte du taux d'incidence de l'épidémie. Les cartes de la circulation du **Covid-19** en France sont **rouges**. La **vaccination, quant à elle, continue sa progression** en France...

Voici le taux d'incidence par département au 25 avril (données consolidées les plus récentes) :

Les départements avec un taux d'incidence supérieur à 400

Moyenne des cas pour 100 000 habitants sur 7 jours du 19 au 25 avril.



Mise à jour le 28 avril 2021

Carte: Ouest-France • Source: Santé publique France • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

Les règles spécifiques détaillées ci-dessous s'appliquent au territoire métropolitain à compter du 26 avril 2021.

Quelles sont les mesures concernant la reprise de l'enseignement en collège ?

A compter du lundi 3 mai 2021, les enseignements dans le second degré pourront reprendre de la manière suivante :

- Dans les départements où la situation sanitaire le justifie, les élèves en collège seront accueillis avec un fonctionnement hybride, soit une présence fixée à 50% de l'effectif des niveaux de 3^{ème} et de 4^{ème}. Les élèves des classes de 6^{ème} et 5^{ème} seront quant à eux tous accueillis en présence.

- Dans les autres départements (sauf exception, cas particulier), comme l'Eure et Loir, **la rentrée du 3 mai s'effectuera pour les élèves de tous les niveaux, dans le respect du protocole sanitaire.**

Quel est le cadre sanitaire applicable pour la reprise des classes en présence à l'école ?

L'accueil des élèves à l'école se fera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur depuis le 1^{er} février. Si les conditions climatiques et matérielles le permettent, toutes les solutions ou alternatives aux enseignements en classe pourront être recherchées, notamment les activités ou enseignements en extérieur.

La plus grande vigilance sera apportée au strict respect des règles concernant le temps de restauration scolaire. Le non-brassage entre élèves de classes différentes sera respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table sera privilégiée.

Les règles concernant l'aération des locaux, facilitées par l'arrivée des beaux jours, seront également strictement respectées. Une aération de tous les locaux occupés (dont les salles de classe) aura lieu au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu *a minima* toutes les heures.

Règles spécifiques applicables : des classes peuvent-elles être fermées ?

Dans les établissements scolaires, la survenue d'un cas confirmé déclaré parmi les élèves conduit à la fermeture dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain, de la classe concernée quel que soit le niveau pour une durée de 7 jours. La décision conservatoire de fermeture est prise par le chef d'établissement, après avis de l'autorité académique. Les responsables légaux des élèves sont immédiatement informés par un courrier/courriel. Cette information vaut justificatif de la suspension de l'accueil des élèves.

Seuls les élèves de la classe sont évincés dans ce cas de figure, le contact-tracing devra évaluer si les personnels de la classe ou d'autres élèves doivent être considérés comme contacts à risque, notamment au regard du respect des mesures barrières (dont le port permanent du masque). Le retour des élèves de la classe dans l'établissement ne pourra se faire que s'ils remplissent les conditions attendues des contacts à risques définies ci-dessous.

L'apparition d'un cas confirmé parmi les personnels n'implique pas la fermeture de la classe si le port du masque durant tout le contact est effectif. Le contact-tracing devra permettre d'identifier si des élèves ou d'autres personnels sont à considérer comme contact à risque en fonction du port du masque, du respect des mesures barrières et de la distanciation physique.

Quelles sont les règles de brassage à appliquer ?

Pas de changement sur ce point. La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveaux) est requise. En fonction de leur taille, les établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée. Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau.

Comme jusqu'à ce jour, l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement seront étalés pour limiter les attroupements dans l'établissement. Les récréations seront décalées et organisées par groupes (6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème}/3^{ème}).

Le port du masque reste obligatoire pour tous les élèves et les personnels.

Quelles sont les précautions à prendre avant de conduire son enfant à l'école ?

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il vous est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire vos enfants à l'école :

- Surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- En cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- Ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires ;
- Informer le chef d'établissement s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison ;
- Avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

Il est essentiel que vous informiez immédiatement l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, en précisant le cas échéant si un variant a été détecté, ou si l'élève a été identifié contact à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

Les cours d'éducation physique et sportive (EPS) ont-ils lieu ?

Les cours d'EPS sont organisés dans le respect des gestes barrières. Toutefois, la pratique à l'intérieur n'est pas autorisée jusqu'à nouvel ordre, y compris les activités de « basse intensité » et les activités aquatiques dans les piscines.

Les gymnases des collectivités utilisés pour l'EPS sont-ils ouverts ?

Non. Jusqu'à nouvel ordre, ces installations ne peuvent être utilisées que pour des activités autres que les activités physiques et sportives ainsi que pour les concours et examens.

Les épreuves terminales du diplôme national du brevet et du baccalauréat sont-elles maintenues ?

Oui, toutes les épreuves sont maintenues, y compris l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive (EPS) du baccalauréat pour les candidats concernés.

Les certifications Pix et Ev@lang sont-elles maintenues au collège au vu de la crise sanitaire ?

La certification des compétences numériques des élèves Pix en classe de 3^{ème} est cette année rendue facultative, la période de passation étant par ailleurs étendue jusqu'au 25 juin.

La tenue de la certification Ev@lang pour les élèves en classe de 3^{ème}, dont les sessions étaient programmées en établissement jusqu'à la fin du mois de mai, est annulée et reportée à l'année scolaire prochaine.

Conscient que ces quelques questions/réponses ne répondront pas obligatoirement à toutes vos interrogations, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour l'équipe de direction



Vous pouvez nous contacter via PRONOTE ou :

Etablissement : ce.0280658n@ac-orleans-tours.fr , 02 37 46 17 40

Direction : richard.manceau@ac-orleans-tours.fr , 06 33 00 92 26

nathalie.collet@ac-orleans-tours

Intendance/Gestion Marie-Celine.Whannou@ac-orleans-tours.fr